



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 septembre 2018

A 18h30

Communiqué de presse

Alerte cyclonique passage au niveau ORANGE PREPAREZ-VOUS

A l'approche de la tempête tropicale KIRK, la Martinique est placée en alerte cyclonique ORANGE. Les mesures associées à ce niveau d'alerte sont applicables à compter de demain, jeudi 27 septembre.

Des vents forts, pouvant atteindre 110 km/h en rafales et localement plus, ainsi que des pluies très abondantes devraient affecter l'île à partir de jeudi 27 septembre. La houle d'Est atteindra 4 à 5 mètres côte Atlantique et 1,50 mètre côte Caraïbes.

L'ensemble des moyens de l'Etat et des collectivités est mobilisé pour assurer la sécurité de la population. Le centre opérationnel départemental sera activé à compter de 5h demain matin.

Les mesures collectives suivantes sont prises pour demain, jeudi 27 septembre :

- Les établissements scolaires, crèches et centres de loisirs resteront fermés
- Les manifestations publiques de plein air seront annulées

Les transports en commun (bus, liaison inter îles, etc.) ne sont pas concernés par ces mesures.

Les mesures individuelles suivantes sont recommandées :

- Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène en écoutant les media et en consultant régulièrement le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture, ainsi que les bulletins de Météo-France,

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, démontage des installations susceptibles d'être emportées),
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Le cas échéant, protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou une mise à l'abri,
- Organisez votre stockage de nourriture et matériel divers pour 48 à 72h,
- Protégez vos documents personnels et importants.

Contacts réservés aux médias :

*Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr*

*Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr*

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972